

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 30 SEPTEMBRE 2022

N° 2022-10-03

L'an deux mille vingt-deux, le trente septembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt trois septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégué.es présents.es

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 10

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 14
Exprimées par pouvoirs : 14
Total (mini 19) : 28

Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 2 voix)

Gérard TENOUX

1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 2 voix)

Pierre COMBES

9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX,
Nicole PELOUX, Michel ROLLAND, Danielle TOUCHE.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Jean-Jacques MONPEYSSEN à Pierre COMBES, Frédéric ROUX à Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Éric RICHARD à Christelle RUYSSCHAERT, Agnès ROSSI à Gérard TENOUX, Pascale ROCHAS à Danielle TOUCHE

Délégué-es excusé-es

Philippe CAHN, Michel ROLLAND, Lionel TARDY, Yann TRACOL

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un représentant à la commission locale de l'eau du Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Durance

Rapport :

La Présidente expose :

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), est un outil de planification institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à une échelle locale. La commission locale de l'eau constitue l'élément de concertation et de coordination de la gestion de l'eau. Elle est composée de trois collèges, dont un concerne les collectivités territoriales et les établissements publics locaux.

Au titre de ce premier collègue, la Préfète de la Drôme via un arrêté inter préfectoral sollicite le syndicat mixte du Parc afin qu'il nomme un représentant au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE de la Durance et ce pour une durée de 6 ans.

La Présidente propose d'assurer cette représentation.

Délibération

- ◆ Vu l'arrêté inter-préfectoral du 10 décembre 2021 portant délimitation du périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Durance
- ◆ Vu la demande de Madame la Préfète de la Drôme en date du 28 juillet 2022

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Dit** que cette représentation sera assurée par la Présidence du Parc pour les 6 ans du mandat de la CLE
- **Désigne** Nicole PELOUX pour représenter le Parc au sein de la commission locale de l'eau du SAGE de la Durance
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

